

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok SintOx 15%

Date de révision: 20.02.2018

Code du produit: 370

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Wetrok SintOx 15%

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectants

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Wetrok AG
Headquarter
Rue: Steinackerstr. 62
Lieu: 8302 Kloten, Switzerland
Téléphone: +41 (0)43 255 51 51
e-mail: chemie@wetrok.ch
Interlocuteur: Head Regulatory Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet: www.wetrok.ch
Service responsable: BU Chemicals / Regulatory
Mobile + 41 (0)79 657 45 20

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tel. 145 (+41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok SintOx 15%

Date de révision: 20.02.2018

Code du produit: 370

Page 2 de 9

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-----------|--|--------------|----------|------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | | | |
| 7722-84-1 | Eau oxygénée ... %; peroxyde d'hydrogène en solution | | | 7.5 % |
| | 231-765-0 | 008-003-00-9 | | |
| | Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H271 H332 H302 H314 | | | |
| 7664-38-2 | Acide phosphorique ... % | | | 0.05-0.1 % |
| | 231-633-2 | 015-011-00-6 | | |
| | Skin Corr. 1B; H314 | | | |
| 7440-22-4 | Argent | | | < 0.1 % |
| | 231-131-3 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Désinfectants Contient: Eau oxygénée 7.5g/100g, Argent 0.015g/100 g

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. Ne pas utiliser de solvants. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peut déclencher une réaction allergique. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok SintOx 15%

Date de révision: 20.02.2018

Code du produit: 370

Page 3 de 9

un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de mélanger avec d'autres produits.

Observer le mode d'emploi. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible.

Le produit n'est pas: Explosif.

Information supplémentaire

Rapporter les résidus de produits au point de vente ou à un centre de collecte dans leur emballage d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Température de stockage conseillée : à température ambiante.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok SintOx 15%

Date de révision: 20.02.2018

Code du produit: 370

Page 4 de 9

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent réducteur, Agents oxydants, fortes.
Ne pas stocker ensemble avec: additif pour aliments humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température minimale de stockage: 15°C
Température maximale de stockage: 25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | ppm | mg/m ³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|-----------|----------------------|-----|-------------------|--------|------------------|---------|
| 7664-38-2 | Acide phosphorique | - | 1 | | VME 8 h | |
| | | - | 2 | | VLE courte durée | |
| 7440-22-4 | Argent (inhalable) | - | 0,1 | | VME 8 h | |
| | | - | 0,8 | | VLE courte durée | |
| 7722-84-1 | Peroxyde d'hydrogène | 0,5 | 0,71 | | VME 8 h | |
| | | 0,5 | 0,71 | | VLE courte durée | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Recommandation:

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants 0.7 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min,

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: NO-P3, (EN14387) Couleur: bleu-blanc

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok SintOx 15%

Date de révision: 20.02.2018

Code du produit: 370

Page 5 de 9

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|---------------------------------|-------------------------------|
| L'état physique: | liquide | |
| Couleur: | incolore | |
| Odeur: | caractéristique | |
| | | Testé selon la méthode |
| pH-Valeur (à 20 °C): | | 1.5 - 2.5 |
| Modification d'état | | |
| Point de fusion: | | ca.0 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | | >100 °C |
| Point d'éclair: | Aucune donnée disponible | |
| Inflammabilité | | |
| solide: | non applicable | |
| gaz: | non applicable | |
| Limite inférieure d'explosivité: | non déterminé | |
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé | |
| Température d'auto-inflammabilité | | |
| solide: | non applicable | |
| gaz: | non applicable | |
| Température de décomposition: | non déterminé | |
| Propriétés comburantes | | |
| Le produit n'est pas: S'enflamme spontanément. | | |
| Pression de vapeur: (à 20 °C) | 23 hPa | |
| Densité: | 1.195 - 1.205 g/cm ³ | ASTM D 7777 |
| Densité apparente: | non applicable | |
| Hydrosolubilité: | complètement miscible | |
| Solubilité dans d'autres solvants | | |
| non déterminé | | |
| Coefficient de partage: | non déterminé | |
| Viscosité dynamique: | non déterminé | |
| Viscosité cinématique: | non déterminé | |
| Densité de vapeur: | non déterminé | |
| Taux d'évaporation: | non déterminé | |
| 9.2. Autres informations | | |
| Teneur en corps solides: | non déterminé | |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok SintOx 15%

Date de révision: 20.02.2018

Code du produit: 370

Page 6 de 9

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Métal, Base, Agent réducteur. Acétone

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Métal, Base, Agent réducteur. Acétone

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | |
|-----------|--|---------------|------------------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 7722-84-1 | Eau oxygénée ... %; peroxyde d'hydrogène en solution | | | | |
| | par voie orale | DL50 mg/kg | 418 - 445 Rat | | |
| | dermique | DL50 mg/kg | 3000 Rat | GESTIS | |
| | par inhalation vapeur | ATE | 11 mg/l | | |
| | par inhalation aérosol | ATE | 1.5 mg/l | | |

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok SintOx 15%

Date de révision: 20.02.2018

Code du produit: 370

Page 7 de 9

| N° CAS | Substance | | | | | |
|-----------|--|---------------|-----------|--------|---------------------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 7722-84-1 | Eau oxygénée ... %; peroxyde d'hydrogène en solution | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 16,4 | 96 h | Pimephales promelas | IUCLID |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | 0,88 | 72 h | Chlorella vulgaris | |
| 7664-38-2 | Acide phosphorique ... % | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 | 138 mg/l | 96 h | Gambusia affinis | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160507 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Produits chimiques usagés d'origine minérale composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

160507 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Produits chimiques usagés d'origine minérale composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok SintOx 15%

Date de révision: 20.02.2018

Code du produit: 370

Page 8 de 9

| | |
|---|--|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|---|--|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.

Prescriptions nationales**Limitation d'emploi:**

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Numéro d'enregistrement biocide: CHZN1325

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Wetrok SintOx 15%

Date de révision: 20.02.2018

Code du produit: 370

Page 9 de 9

(les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15.

Abréviations et acronymes

 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

| N° | Court titre | LCS | SU | PC | PROC | ERC | AC | TF | Spécification |
|----|--------------|-----|----|----|------|-----|----|----|---------------|
| 1 | Desinfektion | - | 22 | 8 | 10 | 11b | 30 | - | 7 |

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)